

ASSEMBLÉE DU 2014-10-06

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 6 octobre 2014, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin et Estelle Labelle, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

Sont absents: Charlotte Thibault, conseillère
Michel Lyrette, conseiller

RÉSOLUTION NO 2014-10-180 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

10.3 Pour effectuer un transfert budgétaire;

10.4 Sauvons Postes Canada - Non aux compressions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-10-181 Adoption du procès-verbal du 15 septembre 2014.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 15 septembre 2014, tel que rédigé.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2014-10-06

PAROLE AU PUBLIC,

Monsieur le maire annonce au public concernant la demande du repositionnement du terrain de balle, que le conseil est en faveur du repositionnement et que la Ville participera pour la somme de 25 000.00\$ au projet de 75 000.00\$. Mais avant de donner une approbation finale, le conseil veut la confirmation écrite de tous les partenaires financiers pour le montant de 50 000.00\$.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013

La trésorière, Dinah Ménard, dépose le rapport financier se terminant le 31 décembre 2013.

RÉSOLUTION NO 2014-10-182 Pour décréter la semaine de prévention des incendies 2014.

- CONSIDÉRANT QUE la prévention sur les dangers du feu est importante;
- CONSIDÉRANT QUE les citoyens et les citoyennes sont invités à prendre conscience de leur attitude face à l'incendie pour les amener à adopter des habitudes plus sécuritaires et ainsi augmenter leurs chances de survie;
- CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la prévention des incendies se tient chaque année, au début du mois d'octobre et est organisée par le ministère de la Sécurité publique du Québec, en collaboration avec plusieurs organismes dont l'Association des chefs de services d'incendies du Québec, les Assurances La Capitale et le service d'incendie de Maniwaki;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

la Semaine de prévention des incendies soit décrétée du 5 au 11 octobre 2014 inclusivement sous le thème « **Sitôt averti, sitôt sorti !** ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-10-183 Pour nommer la firme des vérificateurs « Langevin Grondin CA Inc. » pour les exercices financiers 2014-2015.

ASSEMBLÉE DU 2014-10-06

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit nommer un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur ainsi nommé doit, pour l'exercice pour lequel il a été nommé pour vérifier les états financiers, produire l'état établissant du taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministère des Affaires municipales par règlement publié dans la *Gazette officielle du Québec* et qu'en plus, il fait rapport au conseil de sa vérification dans lequel il déclare entre autres :

1. Les états financiers représentant fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice se terminant à cette date;
2. Le taux global de taxation établi à la section III du chapitre XVIII.I de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil accepte de nommer la firme « Langevin Grondin CA Inc. » pour agir à titre de vérificateurs pour la Ville de Maniwaki pour les exercices financiers 2014-2015 en vertu des dispositions de l'article 108 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-10-184 Pour effectuer un transfert budgétaire.

CONSIDÉRANT QUE certains postes budgétaires du budget officiel nécessitent des révisions;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

ASSEMBLÉE DU 2014-10-06

le conseil autorise la trésorière à effectuer l'écriture nécessaire (2014-01) pour corriger les postes budgétaires énumérés sur l'annexe faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-10-185 SAUVONS POSTES CANADA - NON AUX COMPRESSIONS.

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant, en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

la Ville de Maniwaki écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QUE

la Ville de Maniwaki demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ASSEMBLÉE DU 2014-10-06

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-10-186 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h15.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

M^c John-David McFaul, greffier